



1804

SUPRÊME CONSEIL DE FRANCE

DES SOUVERAINS GRANDS INSPECTEURS GÉNÉRAUX DU 33^e ET DERNIER DEGRÉ DU RITE ÉCOSAIS ANCIEN ET ACCEPTÉ
SOUS LA VOÛTE CÉLESTE PAR 48 DEGRÉS 50 MINUTES 14 SECONDES DE LATITUDE NORD
ZÉNITH DE PARIS

Le Suprême Conseil de France, en sa qualité de Secrétaire permanent du groupe des Suprêmes Conseil réguliers, atteste que, lors de la Réunion Internationale du 13 Oct. 2012 qui s'est tenue à *Stoaxples*, le Suprême Conseil *Para a Rep. Fed. do Brasil* a été coopté à l'unanimité des Suprêmes Conseils présents afin de consacrer et fortifier les liens de fraternité naturels qui unissent les Maçons de Rite Écossais Ancien et Accepté.

En tant que gardien, conservateur et protecteur du Rite dans sa Juridiction comme toutes les Puissances maçonniques du groupe, dans le cadre de sa souveraineté et de son indépendance, ce Suprême Conseil promet de maintenir le Rite Écossais Ancien et Accepté dans sa pureté originelle et à promouvoir les valeurs traditionnelles de l'Écossisme.

À cet effet, le Suprême Conseil *Para a Rep. Fed. do Brasil* s'engage à respecter, observer et faire respecter les points suivants :

L'observance des Règlements et Constitutions de 1762, les Grandes Constitutions de 1786, la Déclaration de Principes du Convent de Lausanne de 1875, ainsi que les résolutions des Réunions Internationales de Paris (1996), Gand (1998), Athènes (2001), Belgrade (2004), Libreville (2006) et Sao Paulo (2008);
La devise *Deus meumque Jus* de tous les Suprêmes Conseils réguliers et celle du Rite Écossais Ancien et Accepté *Ordo ab Chao*;

La reconnaissance d'un Principe créateur sous la dénomination de Grand Architecte de l'Univers;

L'ouverture et la fermeture des Travaux rituels sous l'invocation et la glorification du Grand Architecte de l'Univers;

Le respect de la démarche initiatique et de la progression par degrés successifs, la préservation et la conservation des rituels, expression orale et gestuelle du Rite, et leur parfaite exécution du 1^{er} au 33^e degré;

L'adhésion au principe de la non mixité conformément aux Anciens Devoirs;

Le caractère ouvert et adogmatique de la spiritualité du Rite Écossais Ancien et Accepté.

Il s'engage à communiquer à l'ensemble des Suprêmes Conseils du groupe toute information sur ses activités, à transmettre ses publications et à informer le groupe des modifications à sa législation et à ses Règlements Généraux qui pourraient être adoptées.

Il s'engage également à apporter son conseil et son soutien à toute situation et/ou décision de nature à mettre en jeu les pratiques de la régularité et à participer, coopérer et intervenir le cas échéant dans la vie internationale de l'Écossisme au moyen de toute contribution appropriée, dans le but de soutenir et diffuser le Rite Écossais Ancien et Accepté de par le monde.

Il s'oblige enfin à désigner et à transmettre à l'approbation des autres Suprêmes Conseils ses représentants chargés d'assurer la bonne continuité des liens qui s'établissent entre les Puissances souveraines membres du groupe.

Signé et promulgué au Zénith de *Paris* le 13 Octobre 2012 de l'Ère Vulgaire correspondant au 13^{ème} jour du mois de *Octobre* de l'année de Vraie Lumière 6012

Pour le Suprême Conseil de France

Pour le Suprême Conseil de *Minas Gerais*

LE SOUVERAIN GRAND COMMANDEUR

LE SOUVERAIN GRAND COMMANDEUR

Jacq Loren



Wagner Colombarelli



LE GRAND CHANCELIER

LE GRAND CHANCELIER

g. roquet BOUSQUET



Emanuel Torres Freyner



LE GRAND GARDE DES SCEAUX ET TIMBRES

LE GRAND GARDE DES SCEAUX ET TIMBRES

#



Sebastião Cardoso



NTL

Sebastião Cardoso